



Union Française des Retraités
La retraite c'est notre affaire. Est-ce la vôtre ?



À LA UNE

Une formation pour nos futurs représentants UFR au CDCA

Nous sommes, depuis la création des CDCA, en 2017, au début d'une troisième mandature. La plupart de nos représentants UFR actuels l'ont également été dans le cadre des Coderpa. À partir de 2005, l'Union Française des Retraités proposait régulièrement à ses représentants dans les Coderpa un stage de formation « prise de fonction et mise à jour ». Organisé par l'UFR soit à Paris, soit en province, ce stage a rencontré à l'époque un vif succès renforcé par la suite sur la possibilité d'échanges d'expériences offerte aux stagiaires. Le programme comprenait à la fois des exposés généraux sur les objectifs et le fonctionnement des Coderpa ainsi que de brefs exposés suivis de débats sur les thèmes spécifiques telles que les aides diverses apportées aux personnes âgées et l'intervention d'une personnalité extérieure invitée constituait un point fort de la journée

Cette formation qui a été adaptée dans le cadre du CDCA a pu se poursuivre après 2018, jusqu'à l'apparition du COVID qui lui a causé un long temps d'arrêt.

Compte tenu de la grande utilité que cette formation a pu faire preuve, l'UFR souhaite la faire revivre et la proposer à tous nos futurs ou récents représentants. Elle est ouverte également à la FNAR fédération affiliée à la CFR.

Toute personne intéressée peut en faire la demande au siège UFRrg avenue d'Italie. Les frais de déplacement seront à la charge des fédérations et des ARM pour la CNRM. Un stage pourra être programmé à partir d'un minimum de 8 participants

Pour tout renseignement ou inscription s'adresser au secrétariat de l'UFR au 83/87 avenue d'Italie Tél : 01 43 42 09 37

Équipe gestion CDCA



La situation des représentants UFR aux CDCA

Situation à fin juin 2023

À fin juin 2023, l'UFR est représentée dans les CDCA dans 59 départements pour un total de 98 représentants (titulaires et suppléants) qui se décompose en 63 représentants UFRfp et 35 UFRrg (respectivement 64% et 36%).

L'état, mis à jour, figure en annexe de ce Lien.

Renouvellement des fins de mandats des représentants UFR (Titulaires et suppléants)

Concernant la mise à jour des renouvellements des mandats, 33 représentants UFR (Titulaires et suppléants) sont arrivés en fin de mandat à fin mai 2023 (22 UFRfp 11 UFRrg) . Aucune information n'est remontée au bureau national, ni par les représentants eux-mêmes ni par les départements.

Renouvellement au niveau des départements :

20 départements devraient avoir renouvelé les mandatures à fin mai 2023 : 8 concernent des fins de mandat prévus lors du premier semestre 2023 et 12 concernent des fins de mandat en 2022 et avant.

D'après nos premiers contacts, visant à comprendre ces dysfonctionnements, on peut constater des situations très diverses.

Les départements préviennent rarement des démissions et des propositions de renouvellements de nos représentants UFR et ces derniers ne préviennent pas toujours de leur souhait à être remplacés. Il est donc utile et nécessaire que l'équipe de gestion parisienne s'active pour maintenir au mieux les contacts afin d'actualiser notre état et de pouvoir anticiper à tout changement.

Nouvelles des CDCA *Cette rubrique est destinée à vous informer sur les faits marquants que nous pourrions découvrir sur le web. Mais nous attendons aussi de votre part des remontées d'expériences qui pourraient intéresser d'autres CDCA. N'hésitez pas à nous informer.*

CDCA de l'Essonne, article de notre représentant UFR Michel Laffaiteur.

La Direction de l'Autonomie de l'Essonne a publié le compte rendu CDCA de la réunion du 9 mars 2023 où plusieurs sujets ont été développés (autonomie, CVS, accès aux soins, isolement...). Parmi ces présentations celle du guide « charte éthique et accompagnement Grand âge » a fait l'objet d'un article rédigé par Michel Laffaiteur, représentant CDCA UFR de l'Essonne, publié dans la revue trimestrielle « Le courrier des retraités ». Celui-ci a été mentionné lors de ce CDCA. En voici le résumé :

Le projet d'une **Charte éthique et d'accompagnement du grand âge** a été

lancé à la demande du gouvernement en 2021. Cette charte maintenant mise en œuvre, vise à être diffusée au plus grand nombre d'acteurs du grand âge. Elle contient dix points pour enrichir l'accompagnement et le soin des intervenants. Parmi ceux-ci nous pouvons citer :

- Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté.
- Se préoccuper de l'effectivité de ses droits.
- Être à l'écoute de ce que la personne sait et de ce qu'elle exprime.
- Garantir un accès équitable à des soins et à des aides appropriés.

Un pas de plus pour une meilleure prise en compte des personnes de plus de 65 ans dont le nombre va croître dans les prochaines années. Elles étaient 13,7 millions en 2020 (20 % de la population) et devraient être 20 millions en 2030, 24 millions en 2060. C'est aussi un outil pour les accompagnants au quotidien. C'est donc un changement majeur pour la durée de vie qui doit entraîner une forte évolution du traitement pour les personnes âgées qui veulent compter à part entière dans la société

CDCA de la Côte d'OR – Information de Joel Molherat représentant UFR au CDCA

Vie Sociale et partagée en habitat inclusif. Recommandations du CDCA Côte d'Or.

Dans le cadre des réflexions conduites par le CDCA de Côte d'Or sur le développement de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, l'instance départementale s'est donnée comme priorité d'action en 2021 de produire des **recommandations en matière d'Habitat Inclusif (HI)**. Ce travail a abouti à un rapport de synthèse validé par le CDCA et diffusé auprès des acteurs de l'autonomie.

L'intérêt suscité par ce travail a conduit le bureau du CDCA à proposer de poursuivre en 2022 la réflexion sur l'HI en abordant tout particulièrement la dimension

Vie sociale et partagée (VSP) afin d'en examiner les contours et les réalisations en lien avec la mise en place de l'AVP (Aide à la Vie Partagée) octroyée par les conseils départementaux en grande partie sur des fonds de la CNSA. Le représentant de l'UFR Côte d'Or au CDCA a rejoint ce groupe de travail en janvier 2022.

Les recommandations ont été formalisées dans un rapport. Il a été présenté en réunion plénière du CDCA Côte d'Or le 31 mars 2023. Ce rapport est accessible sur le site du Conseil départemental de la Côte d'Or.

CDCA des Yvelines – Information de Martial Fabre représentant UFR au CDCA



**+ Accessibilité, + rapide, + sécurisé :
MDPH* en ligne simplifie les
démarches des personnes en
situation de handicap.**

Aide à la vie quotidienne, professionnelle, sociale ou encore étudiante et scolaire : les personnes en situation de handicap peuvent désormais réaliser toutes leurs démarches directement, depuis chez elles, 24h/24 et 7j/7.

Grâce au téléservice MDPH en ligne,

mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78, elles peuvent transmettre en ligne leurs pièces justificatives et suivre, à tout moment, depuis leur espace personnel, l'avancement de leur demande.

Ce service lancé par le département des Yvelines et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, avec la CNSA, vise à faciliter les demandes d'aides des personnes en situation de handicap et à raccourcir les délais de traitement.

Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous faire parvenir un kit de communication à télécharger sur ce lien : <https://www.yvelines.fr/kit-communication/mdph-en-ligne>

**MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées*

Actualités

Les conseils de la vie sociale

Faisant suite au décret du 25 avril 2022, les Conseils de la Vie Sociale (CVS) ont commencé leur mise en place. Rappelons que le CVS est une instance consultative autonome. Celle-ci permet aux usagers, aux résidents ainsi qu'à leurs familles de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement. Or la grande particularité du CVS est la suivante :

1 – Le CVS est obligatoire pour les établissements destinés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et pour les établissements et services d'aide au travail (ESAT).

2 – Il n'y a pas d'obligation pour tous les autres établissements, services sociaux et médico-sociaux. Mais ces établissements et services doivent mettre en place d'autres formes de participation

Le CVS donne son avis et propose des solutions d'amélioration du quotidien des personnes et du fonctionnement de l'établissement ou des services.

Les nouvelles obligations et possibilité résultant du CVS

La refonte du décret relatif au CVS permet de donner davantage la parole aux personnes et à leurs proches et donc toutes les modifications proposées doivent favoriser la mise en place des CVS. Ceci implique donc une concentration étroite entre les parties concernées : directions d'établissement, personnes accompagnées et représentants des salariés ou des agents.

Composition et siège au sein du CVS

Il faut donc élire à minima un représentant parmi les possibilités suivantes :

- Un représentant de groupement de personnes accompagnées de la catégorie concernée d'établissement ou de service.
- Un représentant des familles ou des proches aidants.
- Un des représentants légaux et/ou représentant des personnes chargées d'une mesure de protection juridique avec représentation.

Afin de tenir compte de la diversité des publics concernés, le décret permet donc d'élire d'autres représentants. Il conviendra donc de veiller à l'équilibre de la représentation entre les représentants de l'organisme et ceux des personnes accompagnées.

Le Fonctionnement du CVS

Le CVS peut siéger dès lors que sont élus des représentants des personnes accompagnées et/ou des représentants des familles ou des représentants légaux pour les mineurs.

Concernant le nombre de réunions, il est au minima de 3 séances par an. L'ordre du jour est fixé par la présidence du CVS et la direction de l'établissement. La présentation du rapport annuel d'activité du CVS y est naturellement. Enfin, les personnes ayant formulé une plainte ou une réclamation sont orientées en tant que de besoin.

Gérard Lucas

Sixième rapport d'évaluation du GIEC

Le rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est publié le 20 mars 2023, à l'issue d'une session d'approbation qui s'est tenue du 13 au 17 mars en Suisse avec les représentants des 195 pays membres du GIEC. En voici un résumé :

1) Constat

La hausse de la température globale s'est encore accentuée

Le réchauffement du climat mondial dû aux activités humaines est un fait établi, faisant de la décennie 2011-2020 la plus chaude depuis environ 125 000 ans.

Les scénarios socio-économiques montrent que le niveau de réchauffement global de 1.5 °C par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès le début des années 2030, et ce quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de CO₂.

Les politiques en place fin 2020 conduiraient à un réchauffement global de 2.4 à 3.5 °C d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle, avec une valeur médiane de 3.2 °C.

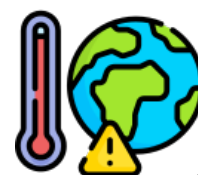
Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont continué d'augmenter fortement au cours de la dernière décennie, mais deux fois moins vite que lors de la décennie précédente.

35 à 45 % des émissions sont liées à la consommation des 10 % de foyers aux plus hauts revenus.

Le respect de l'objectif de limiter le réchauffement global à 1.5 °C nécessite un pic des émissions de CO₂ au plus tard en 2025 puis une décroissance jusqu'à atteindre la neutralité carbone en 2050. Après 2050, il implique des émissions négatives pour compenser les émissions de CO₂ difficiles à abattre dans certains secteurs tels que l'aviation. Il faut également une réduction considérable des émissions des autres gaz à effet de serre, en particulier du méthane

Les impacts climatiques vont s'intensifier au fur et à mesure du réchauffement mondial :



Flaticon

Cela concerne : les extrêmes de températures, l'intensité des précipitations, la sévérité des sécheresses. Ajoutons l'augmentation en fréquence et en intensité des événements climatiques rares tels l'accélération de la fonte du permafrost, de la glace de mer en Arctique, des glaciers de montagne et des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique.

2) Les réponses :

La finance climat reste insuffisante et contraint les efforts d'adaptation.

Une transformation systémique

L'atteinte de la zéro émission de CO₂ à l'échelle mondiale en 2050 ne peut reposer que sur une large palette sectorielle : bâtiments, transports, énergie, industrie, préservation des systèmes naturels existants.

Un développement durable pour tous est possible à condition de mettre en œuvre, de manière intégrée, des politiques d'adaptation au changement climatique, des politiques de protection de la biodiversité et des écosystèmes et des politiques de réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre. C'est ce que le GIEC appelle le « développement résilient au changement climatique »

Hervé de VILLAINÉ

Extrait article le particulier par Stéphanie Alexandre le 11/05/2023

Relèvement des minimas pour les futures pensions.

Pour permettre aux futurs retraités de bénéficier, lors de leur départ à la retraite, d'une pension au moins égale à 85 % du Smic net (soit 1 200 € environ), la LFRSS (loi de financement rectificative de la sécurité sociale) prévoit d'indexer le montant du minimum contributif et de la pension majorée de référence sur le smic au moment du départ à la retraite. La somme versée aux retraites sera proratisée en fonction de leur durée d'assurance.

Cette mesure s'appliquera, pour les pensions de retraite prenant effet à partir de septembre 2023, aux salariés du privé, aux indépendants et aux professions agricoles ayant une carrière complète et à temps complet. Cependant, dès lors qu'elle aura été liquidée, la pension de retraite sera revalorisée en fonction de l'inflation.

D'après l'article de Capital du 29/04/2023 par Lukas Lourel
Parmi les quelques changements au 1^{er} mai citons :

Le Smic revalorisé de 2,2% environ.

En raison d'une inflation plus forte que prévu en mars, le Smic a été augmenté de 2,2% environ au 1er mai, pour atteindre 11,52 euros brut de l'heure, contre 11,27 euros auparavant. Pour un salarié à temps plein, le salaire minimum passe ainsi à 1.747,20 euros brut par mois, soit 1.383 euros net environ

Hausse des prestations sociales

Le Revenu de Solidarité Active (RSA), la prime d'activité * et les allocations familiales ont été revalorisés de 1,6%. Le RSA passe de 598,54 à 608,12 € pour une personne vivant seule, les allocations familiales passant de 139,83 à 142,07 € pour un couple à faible revenu, avec deux enfants. La prime d'activité est également augmentée et atteint jusqu'à 595,25 € pour une personne seule sans enfant.

* La prime d'activité a pour objet d'inciter les travailleurs (salariés ou non-salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité...)

Le contrôle technique évolue

Une petite nouveauté s'est ajoutée au contrôle technique à compter du 20 mai. L'ecall, ce dispositif d'appel d'urgence présent obligatoirement depuis 2018 sur les véhicules neufs qui géolocalise et prévient les secours en cas d'accident, va devoir être ajouté aux points de vérification dans les centres de contrôle en France. Ils devront vérifier le fonctionnement du système comme les défaillances du signal GPS, de la communication par réseau téléphonique mobile, du logiciel embarqué ou des composants audios.

-Sécurité routière du 11/05/2023



Les conducteurs seniors au cœur d'un débat qui débouche sur plusieurs mesures d'accompagnement.

La question des conducteurs seniors suscite aujourd'hui un débat important en matière de sécurité routière. Alors que l'autonomie des personnes âgées est essentielle, il est tout aussi crucial de garantir la sécurité sur les routes.

Cet article aborde les différentes approches **qui seront probablement adoptées** pour assurer la sécurité des conducteurs seniors tout en respectant leur indépendance.

Ces évaluations peuvent inclure des examens médicaux, des tests de vision et des évaluations de conduite. En mettant à jour régulièrement les compétences des conducteurs âgés, on peut s'assurer qu'ils possèdent les aptitudes nécessaires pour conduire en toute sécurité.



Formation et sensibilisation des conducteurs seniors.

Des programmes spécifiques peuvent être mis en place pour les informer des changements du code de la route, des nouvelles technologies embarquées dans les véhicules et des bonnes pratiques de conduite. Le but, mettre au courant les conducteurs âgés sur les dernières avancées en matière de sécurité routière.

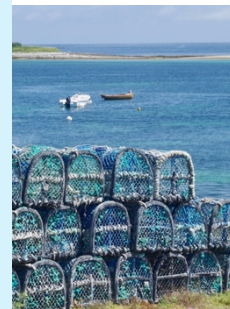
Adaptations techniques sur les véhicules.

L'intégration de technologies avancées d'assistance à la conduite dans les véhicules contribue à améliorer la sécurité des conducteurs seniors. Les systèmes d'alerte de collision, les régulateurs de vitesse adaptatifs et les dispositifs de détection de somnolence peuvent aider à maintenir leur sécurité sur la route. Ces adaptations techniques offrent un soutien supplémentaire pour compenser d'éventuels déclin physiques liés à l'âge.

Solutions alternatives de transport

Pour les personnes âgées qui rencontrent des difficultés pour conduire, il est crucial de leur offrir des alternatives de transport sûr et accessible : transports en commun, services de covoiturage et les services de transport spécialement adaptés préservant ainsi leur autonomie et leur indépendance.

*Toute l'équipe le Lien vous
souhaite un excellent été*



Annexe – Représentants UFR aux CDCA dans les départements situation au 30 juin 2023

AIN (01) - (T) MARGAIN Danièle (S) ELSE Odile
AISNE (02) - (T) BOURGEOIS James
HAUTES ALPES (05) - (T) PIRON Jean-Paul
ALPES MARITIMES- (06) (T) GIRARDIN Josseline
ARIEGE (09) - (T) GONZALES Pierre (S) ASTIE Michel
AUBE (10) - (T) GRIMONT Annick (S) SAVAN0 Yacinte
CALVADOS (14) - (T) GORIN Jean-François (S) GARCIA Dolorès
CHARENTE MARITIME (17) - (T) PASQUINI Christian (S) PASQUINI Yvonne
CHER (18) – (T) LHOMOND François
CORREZE (19) - (T) FERTE Patrick (S) VIENNE Jean
CORSE (20) (T)- VALLOD Georges (S) MORGUE René
CÔTE D'OR (21) - (T) MOLHERAT Joël (S) PILLER Jean-Marie
DORDOGNE (24) - (T) MARTINS François (S) TRIACCA Francis
DOUBS (25) - (T) NOËL Bernard (S) DELARRAT Bernadette
FINISTÈRE (29) - (T) QUELENNEC Louis (S) TROLEZ Auguste
GARD (30) - (T) LIGNEAU Jean-Pierre (S) BOUCAUD Jacky
HAUTE-GARONNE (31) - (T) FREND0 Henri (S) BOUVET Jacques
GIRONDE (33) – (T) GILLET Jean-Paul (S) BONAVITA Christian
HÉRAULT (34) – (T) OLIVER Pierre
ILLE et VILAINE (35) - (T) LEMERCIER Felix (S) O'DELANT Patrick
INDRE et LOIRE (37) - (T) MOREL Alain (S) VERON Daniel
ISERE (38) - (T) MEUNIER Roger
JURA (39) – (T) DROUX Christian (S) SAUVAGET Michel
LANDES (40) - (T) CINELLI André (S) ALDHUY Pierre
LOIR et CHER (41) - (T) TOURBIER Jean-Paul (S) DARNIGE Jean-Claude
LOIRE (42) - (T) DEBRAY Christiane (S) FAISAN François
LOIRET (45) - (T) GAIMARD Michel
LOT (46) - (T) DELMAS André
MARNE (51) – (T) SCRABALAT Claude (S) MALNUIT Philippe
HAUTE MARNE (52) - (T) EMERY Jean-Pierre (S) SCHLICK Christian
MAYENNE (53) - (T) LALOUAIL Michel
MEUSE (55) – (T) SORTE Eugène – (S) FRIEDMAN Sylvette
MOSELLE (57) – (T) PETIT Pierre
NORD (59) - (T) BLANC DELOFFRE Annie
OISE (60) – (T) DELEPIERRE Rosette (S) LEROUX Maryline
PUY-DE-DÔME (63) – (T) SIMON-GARROUSTE Cécile (S) GUIBERT Georgette
PYRENNÉES ORIENTALES (66) - (T) GONZALES charles (S) ALSINA Alain
BAS RHIN (67) - (T) LAFOND Alain
HAUT-RHIN (68) – (T) COLNAT Gabriel
RHÔNE (69) - (T) FRY Françoise
SAÔNE et LOIRE (71) - (T) PINAUD Alain (S) BAGOUT Philippe
SAVOIE (73) - (T) LÉONARD Hervé (S) LIGNEY Gérard
HAUTE-SAVOIE (74) - (T) PÉRALDI-FIORELLA Luc (S) MARIONI Jacques
PARIS (75)- (T) PITAVY Georges (S) LUCAS Gérard
SEINE-MARITIME (76) – (T) GERMAIN Jean-Pierre
LES YVELINES (78) - (T) FABRE Martial (S) LE GUILLOU Jean-Claude
SOMME (80) – (T) BOULONNOIS (S) DEKANDELER Josette
TARN (81) – (T) DESMAZURE Jean-Pierre (S) PECHIN Monique
TARN et GARONNE (82) - (T) VIEILLAME Lygie (S) BOUZINAC Jeanne
VAR (83) - (T) COPPOLA Georges
VIENNE (86) - (T) DUFOUR Martine
VOSGES – (88) – (T) GRODZISKI Ghislaine – (S) MOUGIN Danielle
YONNE (89) – (T) MAISSANT Daniel
ESSONNE (91) - (T) LEBLANC Jean-Louis (S) LAFFAITEUR Michel
HAUTS de SEINE (92) - (T) TORTEL Bernard (S) GARAUDE François
SEINE STDENIS (93) – (T) PERRIER Gérard (S) RUBIO Emile
VAL de MARNE (94) - (T) VISCONTI Christiane (S) STEFANI Maguy
VAL d'OISE (95) – (T) PUTOD Michel
D.O.M GUADELOUPE (971) – (T) QUILLET François

La représentation de l'UFR est donc assurée actuellement dans 62 départements par 101 représentants de l'UFR titulaires et suppléants".